

Service : Prévention des risques majeurs
Tél : 1185
Réf : IS/SG/2026

N°26_02_10

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Convoqué le lundi 30 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 7 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (41) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSAKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (2) : Cyril LAURENT (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), David VIEUX (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

OBJET : Création d'une Commission communale pour l'accessibilité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2143-3,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 46,

Vu le renouvellement des Conseillers Municipaux à l'issue des élections municipales du 22 mars 2026,

Considérant que dans les communes de 5 000 habitants et plus il est créé une commission communale pour l'accessibilité,

Considérant que cette commission a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,

Considérant que le Maire préside la Commission et arrête la liste de ses membres,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

de créer une Commission communale pour l'accessibilité.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENO

